

EXTRAIT du procès-verbal d'une assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep de Sainte-Foy, tenue le lundi 2 février 2026, à 17 h 30.

Assemblée tenue sous la présidence de M^{me} Nathalie Larose, présidente du comité exécutif du Cégep de Sainte-Foy.

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

5.2 ADOPTION DES MONTANTS INDEXES INSCRITS A L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT 16 SUR LES DROITS DE TOUTE AUTRE NATURE ET DE CERTAINS FRAIS EXIGIBLES DES ETUDIANTS

RÉSOLUTION CE (25-26) 36

Attendu le Règlement 16 sur les droits de toute autre nature et certains frais administratifs exigibles des étudiants;

Attendu la résolution du conseil d'administration du Cégep portant le numéro CA (05-06) 25A;

Attendu le respect de la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, RLRQ c I-7.1, nonobstant le Protocole d'entente entre le Cégep et l'Association étudiante sur le mécanisme d'indexation annuelle et automatique des droits de toute autre nature;

Attendu la *Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*, RLRQ c I-7.1. et la décision du Cégep d'en prolonger l'application lors de la session de l'hiver 2027;

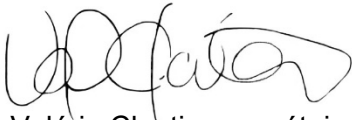
Sur proposition de M^{me} Guylaine Servais, dûment appuyée par M^{me} Caroline Senécal, il est résolu que le comité exécutif fixe l'augmentation des droits de toute autre nature à 13 \$ pour l'année scolaire 2026-2027.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

EXTRAIT CERTIFIÉ VÉRITABLE

(sous réserve de l'adoption du procès-verbal)



Valérie Cloutier, secrétaire du comité

Le 3 février 2026